

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 11 septembre 2018, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :                    M.                    Roberto Blondin, maire  
                                          MME                Nadine Lelièvre, conseillère  
                                          MM.                Jacques Desbois, conseiller  
                                                                          Jeannot Couture, conseiller  
                                                                          Jacques Roussy, conseiller

Sont absents :                    MM.                Patrick Lebreux, conseiller  
                                                                          Roland Vallée, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Sont également présents :  
Luc Lambert, directeur général  
René Desbois, inspecteur

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 32 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

**2018-09-167**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 14 août 2018
- 4- Correspondance
- 5- Liste des comptes fournisseurs, du journal des déboursés et du rapport des salaires nets
- 6- Avis de motion et présentation du projet de règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
- 7- Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 983 500 \$ qui sera réalisé le 18 septembre 2018
- 8- Résolution d'adjudication pour le financement règlement 2018-321
- 9- Radiation taxes municipales – Succession Wilfrid Leblanc
- 10- Fabrique - Gravier
- 11- Softball – M. Wayne Duguay
- 12- Autres sujets :            Programme de soutien aux politiques familiales  
                                          Demande de déneigement de la route Rameau – Mme Pauline Shannon
- 13- Période de questions
- 14- Clôture de la session

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point «autres sujets» ouvert.

2018-09-168

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 AOÛT 2018**

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal adopte le procès-verbal du 14 août 2018 tel que rédigé.

2018-09-169

**CORRESPONDANCE**

Le maire informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois d'août 2018.

2018-09-170

**LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois d'août 2018 en y ajoutant les factures suivantes : Tétra Tech QI Inc. 11 193.97 \$. Entreprises Sylvain Leblanc 13 313.08 \$ et 3 219.30 \$.

**QUE** le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois d'août 2018.

2018-09-171

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par monsieur Jeannot Couture, conseiller qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement numéro 2018-343 modifiant le règlement numéro 2012-284 du code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

2018-09-172

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Il est, par la présente, déposé par monsieur Jeannot Couture conseiller, le projet du règlement numéro 2018-343 modifiant le règlement numéro 2012-284 du code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé qui sera adopté à une séance subséquente.

2018-09-173

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 983 500 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 18 SEPTEMBRE 2018**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé souhaite emprunter par billets pour un montant total de 983 500 \$ qui sera réalisé le 18 septembre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2018-321	737 625 \$
2018-321	245 875 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2018-321, la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- 1- les billets seront datés du 18 septembre 2018;
- 2- les intérêts seront payables semi annuellement, le 18 mars et le 18 septembre de chaque année;
- 3- les billets seront signés par monsieur Robeto Blondin, maire et madame Hélène Shannon, secrétaire-trésorière adjointe;
- 4- les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2019.</b>	<b>76 700 \$</b>	
<b>2020.</b>	<b>79 100 \$</b>	
<b>2021.</b>	<b>81 600 \$</b>	
<b>2022.</b>	<b>84 300 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>87 100 \$</b>	<b>(à payer en 2023)</b>
<b>2023.</b>	<b>574 700 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2018-321 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq ans** (à compter du 18 septembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2018-09-174

**SOUSSION POUR L'ÉMISSION DE BILLETS CONCERNANT LE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT 2018-321**

Date d'ouverture :	11 septembre 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,2800 %
Montant :	983 500 \$	Date d'émission :	18 septembre 2018

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 18 septembre 2018, au montant de 983 500 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 - CAISSE DESJARDINS DU LITTORAL GASPESIEEN

76 700 \$	3,28000 %	2019
79 100 \$	3,28000 %	2020
81 600 \$	3,28000 %	2021
84 300 \$	3,28000 %	2022
661 800 \$	3,28000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,28000 %

#### 2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

76 700 \$	3,38000 %	2019
79 100 \$	3,38000 %	2020
81 600 \$	3,38000 %	2021
84 300 \$	3,38000 %	2022
661 800 \$	3,38000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,38000 %

#### 3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

76 700 \$	2,40000 %	2019
79 100 \$	2,60000 %	2020
81 600 \$	2,80000 %	2021
84 300 \$	2,95000 %	2022
661 800 \$	3,05000 %	2023

Prix : 98,05300

Coût réel : 3,50216 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DU LITTORAL GASPESIEN est la plus avantageuse;

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU LITTORAL GASPESIEN pour son emprunt par billets en date du 18 septembre 2018 au montant de 983 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2018-321. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**2018-09-175**

#### **RADIATION TAXES MUNICIPALES**

Il est proposé par Jacques Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal radie les taxes municipales 2013 au montant de 46.92 \$ et 2014 au montant de 49.22 \$ plus les intérêts de la succession Wilfrid Leblanc par ce qu'elles sont périmées.

**2018-09-176**

#### **FABRIQUE - GRAVIER**

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal entérine la décision du maire de donner 3 godets de gravier 0 – 3/4 à la Fabrique de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

**2018-09-177**

#### **SOFTBALL – M. WAYNE DUGUAY**

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal donne 400 \$ à Monsieur Wayne Duguay sur présentation de factures pour l'organisation de trois équipes de softball.

*N.B. Monsieur Jacques Desbois à quitter la séance à 19.45 heures.*

**2018-09-178**

#### **PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES**

**ATTENDU QUE** le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a présenté en 2018-2019 une demande d'appui financier admissible pour la mise à jour de la politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2018-2019.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal autorise monsieur Luc Lambert, directeur général, à signer au nom de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019 ;

**QUE** le conseil municipal confirme que monsieur Jacques Roussy est l'élu responsable des questions familiales.

**2018-09-179**

**DEMANDE DE DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE RAMEAU – MME PAULINE SHANNON ROUSSY**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Pauline Shannon Roussy demande à la Municipalité de déneiger la route Rameau ;

**POUR CE MOTIF**, il est résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal ne déneige pas la route Rameau pour des raisons pécuniaires.

**2018-09-180**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 19 : 47 heures et elle s'est terminée à 19 : 59 heures.

**CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je soussigné, Luc Lambert, directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé \_\_\_\_\_

**2018-09-181**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 20 : 01 heures.

\_\_\_\_\_  
Roberto Blondin, maire

---

Luc Lambert, directeur général  
et secrétaire-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»